Formation à l'inspection-contrôle en protection de l'enfance

NB : 9 jours de formation indissociables par session	
Session 1 – 2024	**Session 2 – 2024**
A distance : *En synchrone :* **Partie 1** : **11, 12 et 14 mars 2024 (3 jours)** **Partie 2** : **2, 3 et 4 avril 2024 (3 jours)**	**A distance** : *En synchrone :* **Partie 1** : **17, 18 et 19 septembre 2024 (3 jours)** **Partie 2** : **8, 9 et 10 octobre 2024 (3 jours)**
En asynchrone : **Partie 2** : équivalence d'1 jour entre le 15 mars (fin partie 1) et le 1er avril 2024 (début partie 2)	*En asynchrone :* **Partie 2** : équivalence d'**1 jour** entre le 20 septembre (fin partie 1) et le 7 octobre 2024 (début partie 2)
Partie 3 : Réalisation par les stagiaires d'une mission d'inspection (entre les parties 2 et 4) (Temps non comptabilisé)	**Partie 3** : Réalisation par les stagiaires d'une mission d'inspection (entre les parties 2 et 4) (Temps non comptabilisé)
En présentiel : **Partie 4** : Suites d'inspection, retour d'expérience (RETEX) **13 et 14 juin 2024 (1.5 jours) – à Rennes (EHESP)**	**En présentiel** : **Partie 4** : Suites d'inspection, retour d'expérience (RETEX) **28 et 29 novembre 2024 (1.5 jours) – à Roubaix (ENPJJ)**
A distance : *En synchrone :* **Partie 4 :** Point d'actualité et échange avec la DGCS **20 juin 2024 (14h – 16h30)**	**A distance** : *En synchrone :* **Partie 4 :** Point d'actualité et échange avec la DGCS **12 décembre 2024 (14h – 16h30)**
Date limite d'inscription : 31 janvier 2024	**Date limite d'inscription : 30 juin 2024**

✓ PRÉREQUIS À LA FORMATION :

- Être affecté à des missions d'inspection-contrôle au sein de sa fiche de poste
- Envisager de participer à une mission d'inspection selon les critères fixés pour la partie 3 de la formation

✓ OBJECTIFS DE LA FORMATION :

- Repérer l'évolution et le cadre de la protection de l'enfance en France,
- Identifier les caractéristiques du public confié et les modalités de sa prise en charge quotidienne,
- Appréhender la prévention et la gestion des phénomènes de violence en établissement de protection de l'enfance,
- Maîtriser les fondamentaux juridiques et méthodologiques de l'inspection-contrôle,
- Acquérir/actualiser les connaissances nécessaires aux pratiques d'inspection-contrôle.

✓ CONTENU :

Formation **organisée conjointement par le CNFPT, l'EHESP et l'ENPJJ** à distance (classe virtuelle et sur plate-forme) et en présentiel pour les suites d'inspection et le RETEX inspection.
Les stagiaires s'engagent à suivre intégralement la formation aux dates inscrites dans le programme.
Des attestations relatives au suivi de la formation seront produites par le CNFPT (partie 1) et l'EHESP (parties 2 et 4).
Lors de sa demande d'inscription, l'agent(e) fournira toutes les informations complémentaires qu'il / elle jugera utile pour permettre aux écoles d'étudier sa candidature.

PROGRAMME DETAILLE

✓ PARTIE 1 A DISTANCE : « Introduction à la protection de l'enfance »

Modalités pédagogiques :

- Formation en distanciel.
- Formation synchrone.

JOUR 1 :

MATIN

Séquence 1 : Cadre de la protection de l'enfance

- Cadre législatif et réglementaire de la protection de l'enfance :
 - L'esprit des conventions internationales et des lois sur la protection de l'enfance (CIDE, loi du 5 mars 2007, loi du 14 mars 2016, la stratégie nationale de prévention et de protection de l'enfance 2020-2022).
 - Loi du 7 février 2022 relative à la protection des enfants et ses décrets d'application

APRES-MIDI

Séquence 2 : Evolution de la protection de l'enfance

- Histoire de la protection de l'enfance en France. De l'Assistance publique à l'accueil de l'enfance en danger, fondements historiques et évolutions depuis l'Ancien régime.

JOUR 2 :

MATIN

Séquence 3 : Organisation et missions de la protection de l'enfance

- Le rôle de l'Etat et des conseils départementaux en matière de protection de l'enfance :
 - Le rôle de la protection judiciaire de la jeunesse
 - Le rôle de l'aide sociale à l'enfance
- Le schéma de la protection administrative et judiciaire de l'enfance :
 - La notion de danger et « risque de danger »
 - Dispositifs de prévention
 - Le rôle de la CRIP
 - Les différents acteurs

Séquence 4 : Connaissance des enfants confiés à la protection de l'enfance

- Missions de la protection de l'enfance :
 - Prendre en compte les besoins fondamentaux de l'enfant
 - Garantir son développement et le préserver
 - Regards sur les rapports de recherche concernant les enfants confiés en protection de l'enfance

APRES-MIDI

Séquence 5 : Principes, outils et modalités de l'intervention éducative en protection de l'enfance

- L'enfant au centre de l'intervention.
- Continuité et cohérence du parcours éducatif.
- Le projet pour l'enfant et le rôle des acteurs.
- L'intervention dite en « milieu ouvert » et le placement de l'enfant à protéger.

Séquence 6 : Focus sur le placement de l'enfant en danger dans le cadre de la protection de l'enfance

- La pluralité des modalités de placement.
- Les missions et le fonctionnement d'un établissement de placement en protection de l'enfance :
 - Les missions fondamentales du placement en protection de l'enfance
 - L'organisation du travail éducatif
 - La prise en charge quotidienne des enfants.

JOUR 3 :

Séquence 7 : Faire langage commun autour de la notion de violence

- Définir la notion de violence.
- Violence et institution : de quoi parle-t-on ?
- Identifier des phénomènes de violence en institution.

Séquence 8 : Prévenir les phénomènes de violence en institution éducative

- Les interdits et la règle pour protéger l'enfant.
- Les référentiels de prévention des phénomènes de violence en institution éducative.

Séquence 9 : Répondre aux phénomènes de violence en institution éducative

- Faire face à la situation violente dans une posture éducative contenante.
- Apporter une réponse institutionnelle et éducative à l'enfant auteur de violence.
- Traiter la violence lorsqu'elle émane de l'institution ou de l'éducateur.
- Reprendre l'incident violent.

✓ PARTIE 2 A DISTANCE : « Inspection-contrôle dans le domaine de la protection de l'enfance »

*Cette partie 2 pourra faire l'objet de modifications relatives à la répartition de certains contenus entre les différentes journées de formation lors des temps **synchrones**.*

Modalités pédagogiques :
Formation en mix-learning : distanciel et en présentiel.
Formation asynchrone et synchrone.

Jour 1 : Les fondamentaux de l'inspection-contrôle (1 jour en distanciel asynchrone réalisé en autonomie par le stagiaire entre la fin de la partie 1 et le début de la partie 2)

Cette première journée consiste à visionner des capsules vidéo mises à disposition sur la plateforme de formation de l'EHESP.
Des questionnaires seront également mis à disposition des stagiaires, afin qu'ils puissent s'autoévaluer.

Les accès seront communiqués au moins 2 semaines avant le lancement de la formation par l'EHESP.

Séquence A : Connaître et distinguer les démarches entre inspection, contrôle, évaluation et audit (ICEA), analyser les points de convergences et de divergences, prévenir les risques d'erreur dans le choix d'une démarche

Séquence B : Identifier les autorités de contrôle, les agents de contrôle et distinguer les notions de police administrative et de police judiciaire

Séquence C : Identifier les objectifs de l'inspection, les personnes ressources, chercher les outils utiles à la préparation et poser le cadre d'une organisation adéquate

Séquence D : Distinguer les investigations sur pièces et les investigations sur site, respecter les droits et obligations des inspecteurs en inspection

Séquence E : Identifier la place du rapport d'inspection dans le processus de décision administrative et maitriser les règles de bonnes pratiques de rédaction d'un rapport

Séquence F : Distinguer écarts, remarques, injonctions, prescriptions et recommandations (IPR), intégrer la notion de risque dans le choix des IPR, rester dans ses compétences juridiques en inspection

Séquence G : Expliquer le principe de la procédure contradictoire préalable (PCP), respecter les différentes étapes de la PCP

Séquence H : Distinguer le rapport d'inspection de la décision finale, garantir la motivation de la décision finale, assurer le suivi de la décision finale

Séquence I : Distinguer ce qui est communicable et ce qui ne l'est pas, mettre en œuvre la communication du rapport au sens strict et au sens large

Jours 2 à 4 : Introduction à l'analyse des risques dans l'inspection-contrôle et application de l'analyse des risques au processus d'inspection-contrôle dans le domaine de la protection de l'enfance (3 jours en distanciel synchrone)

Ces 3 jours de formation visent à mettre en pratique les éléments théoriques de la journée 1, sur la base de situations réellement constatées en mission.
Elle permettra d'appliquer la méthodologie de l'inspection-contrôle et de l'analyse des risques aux particularités des missions de contrôle des activités de la protection de l'enfance, par la réalisation de différents exercices
Cette partie ne saurait se vouloir exhaustive et représenter l'intégralité des situations qui pourront être rencontrées en cours de mission. Au regard de sa durée, elle ne permettra pas d'étudier les particularités du contrôle de chacune des activités de la protection de l'enfance.

Séquence 1 : Les fondamentaux de l'inspection-contrôle (0,5 jour)

- Echanges sur les capsules vidéos du J1
- Apports d'éléments complémentaires et réponses aux interrogations des stagiaires sur les contenus des capsules vidéos du J1
- Partages relatifs aux différences de pratique de contrôle entre « affaires sociales » et « protection judiciaire de la jeunesse »

Séquence 2 : Définir la méthodologie d'analyse des risques au cadre de l'inspection-contrôle (0,5 jour)

- Situer l'analyse des risques dans le processus d'inspection-contrôle
- Identifier les étapes de l'analyse des risques
- Identifier les fonctions, sous-fonctions et éléments à contrôler

Séquence 3 : L'application de l'analyse des risques au processus d'inspection-contrôle dans le domaine de la protection de l'enfance (2 jours)

- Réalisation d'exercices de cas pratiques en groupe afin de savoir :
 - Déterminer des constats
 - Déterminer un écart ou une remarque
 - Analyser l'écart ou la remarque
 - Déterminer le niveau de risque qui découle de l'écart ou de la remarque
 - Formuler une proposition de mesure à mettre en œuvre
 - Argumenter les propositions de mesure au commanditaire
- Focus sur la dimension relationnelle en inspection-contrôle
- Focus sur l'article 40 du code de procédure pénale et l'article 434-3 du code pénal

✓ PARTIE 3 : « Réalisation d'une mission d'inspection-contrôle »

Le stagiaire participera à une mission d'inspection-contrôle d'un établissement, service ou dispositif de la protection de l'enfance.

La mission sera réalisée selon le calendrier suivant :

- De manière préférentielle : entre la partie 2 et la partie 4
- **OU** 3 mois avant le lancement de la partie 1 de la session de formation à laquelle l'agent participe

En tant que possible, la mission sera menée conjointement par les services du conseil départemental et de l'État (DDETS / DREETS). La mission peut également être réalisée conjointement avec la PJJ.

✓ PARTIE 4 EN PRESENTIEL ET DISTANCIEL : « Les suites d'inspection et retour d'expérience (RETEX) »

Séquence 1 : Retour d'expérience (RETEX) stage inspection et échanges sur les suites du contrôle

1,5 jours en présentiel au sein des locaux soit de l'EHESP, du CNFPT ou de l'ENPJJ (selon programme)

- La gestion des suites administratives et pénales d'un contrôle en protection de l'enfance.
- Échanges entre stagiaires et formateurs sur :
 - Les inspections menées (RETEX)
 - Les suites d'inspection dans le champ de la protection de l'enfance

Des vidéos, d'une courte durée, relatives aux suites d'inspection seront à visualiser avant la réalisation de la partie 4. Ces vidéos seront au même format que celles du jour 1 de la partie 2 et mises à disposition sur la plateforme de formation de l'EHESP.

Séquence 2 : Point d'actualité et temps d'échange avec la DGCS

0,5 jour en distanciel synchrone

Au cours de cette demi-journée, un point d'actualité sera réalisé par la DGCS.
Des échanges directs entre les stagiaires, le bureau de la protection de l'enfance et de l'adolescence et le bureau de l'animation territoriale et de l'inspection-contrôle seront aussi réalisés.